


3. SERVICES

			ACCUEIL VELO			ERB pédestre		ERB équestre		
N° question	Indice	Niveau de performance requis	Oui	Non	NO	Oui	Non	Oui	Non	Commentaires
3.1	OB	Informers les randonneurs sur les conditions météorologiques								
3.1.1		information disponible sur la météo (affichage, Internet, journal, carte-mémo Météo France, etc.)								
3.2	OB	Pouvoir assurer le transfert des bagages des randonneurs au prochain point d'hébergement (gratuit ou payant)								Se référer à la FAQ n° 6 FVT (déc 2012) - Précisions réglementaires et techniques sur le critère "pouvoir assurer le transfert des bagages des touristes à vélo au prochain point d'hébergement - idem pour le transport des personnes.
3.2.1		possibilité de transfert des bagages du randonneur, de l'établissement au lieu d'hébergement suivant, par l'intermédiaire d'un prestataire extérieur (taxi, ...)								
3.2.2		à défaut, possibilité de transfert des bagages du randonneur, de l'établissement au lieu d'hébergement suivant, directement par l'hébergeur								
3.3	OB	Donner la possibilité de réserver un hébergement ou taxi, etc. (gratuit ou payant)								
3.3.1		possibilité de réservation d'un hébergement pour la nuit suivante ou d'un taxi								
3.4	OB	Offrir aux randonneurs la possibilité de laver et sécher leur linge (gratuit ou payant)								
3.4.1		mise à disposition d'une machine à laver le linge ou d'un évier pour laver le linge à la main								
3.4.2		mise à disposition d'un sèche linge ou d'un local pour faire sécher le linge								
3.5	OB	Mettre à disposition des randonneurs un service de location vélo (payant ou gratuit)								
3.5.1		renvoi vers le point de location le plus proche ou livraison de vélo sur place ou livraison de vélos et des accessoires sur place								L'hébergeur doit informer le client du délai de mise à disposition. La demande par le client doit être formulée 48h avant.
3.5.2		à défaut, mise à disposition des clients d'un vélo sur place et accessoires (casque, gilet et antivol).								
3.6	OP	Faciliter l'accès à Internet (gratuit ou payant)								
3.6.1		possibilité d'accès à Internet chez l'hébergeur								
3.6.2		à défaut, indication d'un lieu à proximité permettant l'accès à Internet								
3.7	OP	Assurer le dépannage des randonneurs hébergés dans l'établissement (gratuit ou payant)								Se référer à la FAQ n° 6 FVT (déc 2012) - Précisions réglementaires et techniques sur le critère "pouvoir assurer le transfert des bagages des touristes à vélo au prochain point d'hébergement - idem pour le transport des personnes.
3.7.1		dépannage des clients de l'hébergement (randonneurs) en cas d'avarie survenue à moins de 20 km de l'établissement par l'intermédiaire d'un prestataire (réparateur, loueur, taxis, ...)								
3.7.2		dépannage des clients de l'hébergement (randonneurs) en cas d'avarie survenue à moins de 20 km de l'établissement directement par l'hébergeur								
3.8	OB	Services aux cavaliers								
3.8.1		L'exploitant doit pouvoir fournir les services suivants (gratuit ou payant) : - Fourniture de paille et foin - Prise de contact éventuel avec un maréchal ferrant ou un vétérinaire								


4. EQUIPEMENTS

5. PRESTATIONS DE RESTAURATION									
			ACCUEIL VELO			ERB pédestre		ERB équestre	
N° question	Indice	Niveau de performance requis							
5.1	OB	Offrir un petit déjeuner adapté aux randonneurs - sauf campings et meublés							
5.1.1		petit déjeuner complet adapté à l'effort (pains variés et complets, céréales et muesli, fruits frais et secs, fromage, fromage blanc, œufs, confiture, miel etc.)							La mise à disposition de produits locaux voire bio est très appréciée par la plupart des randonneurs
5.2	OB	Organiser la possibilité de se restaurer sur place ou à proximité							
5.2.1		- possibilité de se restaurer sur place (minimum, coin cuisine avec réchaud et micro-ondes) - OU possibilité de se restaurer à proximité (restaurant, épicerie, etc. à moins de 1 km) - OU possibilité de transfert vers le restaurant ou le commerce par tout moyen disponible (exemple : taxi) si services de restauration situés à plus d'1 km							
5.3	OP	Offrir la possibilité de préparer un panier repas pour le déjeuner (payant) - sauf campings et meublés							
5.3.1		L'hébergeur doit être en mesure de faire préparer par un prestataire extérieur (traiteur, boulangerie..) un panier repas sur demande du client							

	SYNTHESE points à revoir pour l'obtention de la marque Accueil Vélo :
---	--

A FAIRE :

NB : conformément aux dispositions nationales, la marque Accueil Vélo sera payante à hauteur de 200 euros pour 3 ans à partir de janvier 2014.

	SYNTHESE points à revoir pour l'obtention du référencement Etape Rando Bretagne : Bien indiquer si l'établissement est ERB pédestre et/ou équestre
---	---

A FAIRE :

NB : le dispositif Etape Rando Bretagne est gratuit.